



TRANSCRIPTION EN TEMPS RÉEL, SOUS-TITRAGE CODÉ ET EN CLAIR, SOUS-TITRAGE EN TEMPS RÉEL ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (CART) ET INTERPRÉTATION

Le Sénat déploie tous les efforts nécessaires pour communiquer avec les personnes handicapées et leur fournir les services dont elles ont besoin. Les services susmentionnés permettent aux personnes malentendantes d'avoir accès aux délibérations du Sénat. Assurez-vous donc d'être bien compris!

Un rappel...



✍ Chaque fois que vous prenez la parole au Sénat, vos paroles sont transcrites et interprétées à mesure dans l'autre langue officielle.



✍ Dans les heures et les jours qui suivent, vos paroles seront révisées puis traduites aux fins de publication. Si la séance est télédiffusée, elles seront entendues et lues à la télévision nationale, parce qu'elles sont sous-titrées en clair pour les personnes malentendantes.

Pour aider la Direction des comités, les sténographes des Services des débats et les interprètes du Bureau de la traduction à mieux vous servir ainsi qu'à mieux servir notre public, veuillez observer les règles suivantes :



✍ Avant votre comparution, remettez une copie de votre exposé au greffier, qui s'assura que les sténographes et les interprètes en obtiennent également une. Une traduction facilitera les services offerts par les deux parties et garantira que vos propos sont fidèlement interprétés et rapportés dans l'autre langue officielle.



✍ Si vous comptez prendre la parole dans les deux langues officielles tour à tour, assurez-vous de faire des interventions d'au moins un paragraphe. Cela permet aux interprètes de donner une interprétation plus complète, aux sténographes de mieux faire leur travail et à votre auditoire qui ne maîtrise pas les deux langues officielles de suivre plus facilement votre intervention.



✍ Parlez clairement au microphone, à une vitesse raisonnable.



✍ Dans le cas des citations, donnez le titre du document et les numéros de pages.